

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	<b>15</b>
Conseillers en fonction :	<b>15</b>
Conseillers présents :	<b>10</b>

COMMUNE DE DAMBACH

-----

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance du 21 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 14 février 2025

**Membres présents :** Mmes Josée JOND, MM. Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Christian HUNCKLER, Valentin LETT, Martial NEUSCH, Christophe STOECKEL, Gérard WAMBST.

**Membres excusés :** Madame Angélique EHALT donne procuration à Madame Josée JOND,  
Madame Jessica LEICHTNAM donne procuration à Monsieur Christophe STOECKEL,  
Monsieur Sébastien ROTH donne procuration à Monsieur le Maire,  
Messieurs Cédric BOCQUEL, Benoît ROTH.

Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose :

- de retirer deux points à l'ordre du jour :

\*Adoption des Comptes Financiers Uniques 2024 (budgets – principal, eau et assainissement)

\* affectation des résultats - année 2024

Adopté à l'unanimité

***Objet : N° 1) Communications du Maire***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Une rencontre entre le Major de la gendarmerie de Reichshoffen/Niederbronn, les Maires de Windstein et de Dambach, pour présenter l'activité de la gendarmerie dans les communes respectives,
- Une évolution des tarifs sur la mission ADS (Autorisation des Droits de Sol) pratiquée par l'ATIP au cours de l'année 2025,
- La Région Grand'Est prend en charge jusqu'à présent le coût du transport méridien, cette disposition va néanmoins changer dès la rentrée scolaire 2025, ce qui entraînera une participation financière communale. Un courrier co-signé par les maires de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sera prochainement transmis aux parents et à la Région pour revoir ce nouveau règlement,
- Une réunion publique avec les riverains a eu lieu relative à la déviation mise en place route de Sturzelbronn suite à la réfection du pont sur le Schwarzbach,
- Un compte rendu des travaux réalisés par la Collectivité européenne d'Alsace sur la RD53 pour la réfection du mur de soutènement en traverse de Wineckerthal,

- Une demande de subvention pour les frais de livraison de repas à domicile émanant de l'ABRAPA. Après discussion il est décidé de ne pas y donner de suite favorable,
- La multiplication des mails entraîne depuis un certain temps une saturation de l'adresse mail de la commune. Ainsi une solution est en train d'être mise en place avec la création d'une nouvelle adresse pour la mairie avec une capacité plus importante et une autre adresse sera dédiée au camping,
- La présentation du SIS67 de l'Unité Territoriale 10 (Niederbronn et environs),
- Le samedi 1<sup>er</sup> mars, l'évêque se rendra à l'église Saint Maurice à Dambach,
- Une réunion a eu lieu le 18 février au sujet de la construction d'un périscolaire sur le site de l'école à l'Orée des bois,
- La présentation d'un projet de lotissement rue principale à Dambach en face de la scierie,
- L'opération Nettoyage de Printemps aura lieu le samedi 22 mars,
- Le groupement de commande pour les assurances est lancé par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- La réception d'un courrier d'Oermingen relatif au paiement du reliquat des loyers impayés concernant le GCSMS,
- La fête d'été du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains aura lieu à Dambach.

***Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 20 décembre 2024***

***Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est adopté à l'unanimité***

***Objet : N°3) Travaux rue du Lion – attribution du marché – lot 1***

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 20 décembre 2024, le report pour l'attribution du lot 1 a été décidé pour revoir à la baisse plusieurs positions. La renégociation pour les travaux rue du Lion a été lancée. Les entreprises ont été à nouveau consultées pour une réception des offres pour le 30 janvier 2025. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 février 2025 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. Après, examen de l'offre du lot 1, il est proposé d'attribuer le marché de travaux à :

- Lot n°1 : travaux de voirie – réseaux humides à Entreprise SOTRAVEST pour un montant de 192 423.00 € HT soit 230 907.60 € TTC

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
décide**

**- de retenir l'offre suivante :**

**Lot n°1 : travaux de voirie - réseaux humides à Entreprise SOTRAVEST pour un  
montant de 192 423.00 € HT soit 230 907.60 € TTC**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires**
- les crédits seront inscrits au budget primitif 2025**

***Objet : N°4) Objectifs 2025***

Monsieur le Maire présente l'ensemble du programme pour l'année 2025 à savoir :

Remplacement du chauffe-eau au camping  
 Programmation chauffage Mille Club

Travaux rue du Lion  
 Honoraires rue du lion  
 Nouveau raccordement électrique de la station du Katzenthal  
 Travaux éclairage public rue du lion  
 Tables pique-nique (aire de jeux mille club)  
 Remplacement porte et fenêtre WC public  
 Nouvel accès à l'ancienne école de Neunhoffen  
 Maîtrise d'œuvre périscolaire  
 Remplacement VMC mairie

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
 décide  
 - de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2025**

**Objet : N°5) Motion contre les majorations de la contribution employeur au régime CNRACL**

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion du Bas-Rhin a adopté une motion contre les majorations de la contribution employeur au régime de la CNRACL et suggère que les élus locaux adopter également cette motion afin de la transmettre aux parlementaires. Ainsi, Monsieur le Maire donne lecture de celle-ci.

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL.

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées.

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...).

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour une retraite en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027).

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
sollicite**

- **d'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général,**
- **de renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité,**
- **de reconsidérer la hausse de la contribution employeur régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale**

***Objet : N°6) Divers***

\* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 20 décembre 2024.

\* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant les ventes des biens suivants :

Section 14 parcelles 273/62 et 279/62, lieu-dit « 15 rue des genêts »,  
Section 3 parcelles 162 et 67, lieu-dit « rue de la forêt »,  
Section 23 parcelle 8, lieu-dit « 6 route de Sturzelbronn ».

\* en réponse à Madame Josée JOND au sujet du remplacement de l'agent Monsieur HAUSBERGER Jean-Luc, Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent il n'y a pas eu de recrutement

\* plusieurs véhicules stationnent sur les trottoirs de la commune, il est proposé de faire un rappel aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures vingt minutes.



Dambach, le 27 février 2024.  
Le secrétaire de séance,  
Martial NEUSCH